



**☎ : 03.26.67.54.99**

**✉ : [mairiechepy-marne@wanadoo.fr](mailto:mairiechepy-marne@wanadoo.fr)**

## **Compte rendu de la séance de conseil municipal du 05 octobre 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

### **Étaient présents Mesdames, Messieurs :**

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Absent et excusé :** Monsieur ROBERT Pascal

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**A été élue secrétaire :** Madame MENISSIER Martine.

### **DELIBERATIONS :**

#### **1463-2021 : Renouvellement du bureau d'Association Foncière de Chepy :**

**Après concertation** en vue du **renouvellement du bureau de l'association foncière**, les soussignés ont élaboré localement des propositions communes.

**Conformément à l'article 10 des statuts, le nombre des membres du bureau** susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence **est de 12** membres (non compris les membres de droit à savoir le maire, le représentant du Directeur Départemental des Territoires (DDT), ainsi que le ou les maires des communes sur lesquelles ont été réalisées des extensions du remembrement)

- Les propriétaires dans le périmètre remembre, figurant sur la première moitié de cette liste sont proposés à la désignation de la chambre d'agriculture, à savoir :**

MM. DIΟΥ Emilien  
MINON Jacky  
Joannes Francine  
CHAURE Evelyne  
CHAURE Damien  
Maillard Dany

Mme Richebault-Dommartin  
M. de nationale - CHEPY 1<sup>ère</sup> etc  
15, rue nationale - CHEPY  
15, rue ST JEAN - CHEPY  
15, rue, rue ST JEAN - CHEPY  
38 bis, rue ST JEAN - CHEPY

- **Pour sa part, et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne en qualité de membres du bureau de l'association foncière, les propriétaires dans le périmètre remembré, figurant sur l'autre moitié de cette liste, à savoir (NOM, Prénom, adresse complète) :**

MM. CHAURE Laurent  
PONNET Gérard  
TAILLAND Sabine  
WEBER Patricia  
DIΟΥY Béatrice

9, rue S<sup>t</sup> JEAN - CHEPY  
38, rue S<sup>t</sup> JEAN - CHEPY  
38 bis, rue S<sup>t</sup> JEAN - CHEPY  
43, rue S<sup>t</sup> JEAN - CHEPY  
32, rue S<sup>t</sup> JEAN - CHEPY  
32, rue S<sup>t</sup> JEAN - CHEPY

Bon pour accord,

**Le président en exercice**

Bon pour accord  
*[Signature]*



Fait et délibéré le 05 OCT. 2021

**Le maire,**

J. ROUSSINET



**Ce paragraphe est à rajouté si le maire est désigné en tant que membre du Bureau de l'AF ; en effet celui-ci ne peut-être à la fois membre de bureau et membre de droit.**

Par ailleurs, M. ou Mme ..... conseiller municipal au sein de la commune de CHEPY ..... est désigné(e) en qualité de membre de droit en remplacement de M. ou Mme ..... (maire de la commune) jusqu'au terme de son mandat de conseiller municipal, et au plus tard jusqu'au prochain renouvellement de bureau.

**Remarque : La délibération complète** comportant toutes les mentions obligatoires **est à adresser en préfecture ou en sous-préfecture** dans les conditions habituelles.

### Questions diverses :

#### Projet d'aménagement et d'embellissement de la RD 280 (ancienne RN44) :

Le projet d'aménagement et de rénovation de la traversée de Chepy par la RD 280 demeure une préoccupation pour la municipalité et ce à tous points de vue (sécurité, éclairage public, accessibilité, écoulement des eaux pluviales, aménagements publics...). C'est pourquoi le Conseil Municipal décide de se projeter et de demander plusieurs devis concernant, dans un premier temps, l'étude de ce projet sur le long terme.

#### Sécurité rue Hubert BOULLEZ et possibles aménagements :

La rue Hubert BOULLEZ appartenant au département de la Marne, il demeure compliqué de proposer sur toute sa longueur des aménagements efficaces et pérennes pour améliorer la sécurité et diminuer la vitesse. Afin de discuter d'un éventuel projet futur, une réunion est programmée dans le courant du mois de novembre prochain avec les services compétents du département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30.

Fait à Chepy, le 19 octobre 2021

**Le Maire**  
**J. ROUSSINET**

*20, Rue Saint Jean – 51240 CHEPY*